

Agent de maintenance en éclairage public

Synthèse de l'offre

Employeur :	FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DES ARDENNES ZONE LE PECHER 08440LUMES
Grade :	Agent de maîtrise
Référence :	O008200800087464
Date de dépôt de l'offre :	16/10/2020
Type d'emploi :	Vacance d'emploi
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	Dès que possible
Date limite de candidature :	28/02/2021
Service d'affectation :	Pôle éclairage public

Lieu de travail :

Lieu de travail :	2 hameau de Landèves 08400 BALLAY
--------------------------	--------------------------------------

Détails de l'offre

Grade(s) :	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal
Famille de métier :	Voirie et infrastructures > Entretien et exploitation en voirie et réseaux divers
Métier(s) :	Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers

Descriptif de l'emploi :
Electricien/Agent de maintenance en éclairage

Profil demandé :

- Habilitations électriques : B2T, BC. Domaine de tension : BTA,
- Electricien de formation (Bac pro électrotechnique serait un plus),
- Savoir détecter les dysfonctionnement d'une installation électrique,
- Lire comprendre et interpréter les plans, schémas, notices,

- Sens de l'écoute et de l'observation,
- Rigueur, dynamisme et réactivité.

Mission :

- Réalisation des interventions techniques sur les communes adhérentes à la collectivité,
- Maintenance et dépannage des installations d'éclairage public sur le territoire de la Fédération Départementale,
- Travail en équipe (2),
- Travail en extérieur par tout temps, toutes saisons,
- Respect des normes en vigueur sur l'activité, les matériels et les produits.

Contact et informations complémentaires : Renseignements auprès du Chef de Pôle Energies-Eclairage public-Commande Publique, M. Loïc MAQUIN : 03.24.58.55.90,

Téléphone collectivité : 03 24 59 52 68

Adresse e-mail : loic.maquin@fdea.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.